AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément n° 3 au Bulletin n° 80 - MAI 1967 — 22 Mai 1967

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES : Rappel de notre note précédente.

PYRALE : La pyrale se manifeste dans les foyers habituels. Dans les vignes où l'action de ce ravageur est redoutée, effectuer le traitement insecticide à l'aide des produits organo - phosphorés.

Si les vignes ont été traitées conformément à la note du I6 Mai, ne pas intervenir à nouveau.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les premières taches sont apparues depuis quelques jours. Renouveler la protection si le traitement conseillé dans le supplément n° 2 du I6 Mai n'a pas été effectué.

MOUCHE DE LA CERISE : Les premières mouches ont été capturées nous conseillons d'effectuer un traitement dès réception avec l'un des produits cités dans la liste des produits homologués en I967 en respectant les délais d'emploi avant récolte qui sont les suivants :

DIMETHOATE - FORMOTHION : 7 jours
D.D.T. - DIAZINON - FENTHION - OLEOPARATHION : I5 jours
ENDOTHION - PHOSPHAMIDON : 21 jours

MONILIA DES ARBRES A NOYAUX : Des flétrissements se développent sur jeunes pousses, assurer la protection avec un fongicide organique.

CULTURES LEGUMIERES

CRIOCERES DE L'ASPERGE : Ces insectes sont très nombreux dans les cultures, intervenir avec un insecticide organophosphoré.

BOTRYTIS SUR FRAISES : Nous rappelons notre note du I6 Mai.

COURTILIERES : Des dégâts sont constatés dans diverses cultures, utiliser un appât toxique prêt à l'emploi.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. SOULIE

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche Comté
Le Directeur-Gérant
L. BOUYX

P 189